

Enquête du Pôle « Gestion des milieux naturels » auprès du réseau des gestionnaires

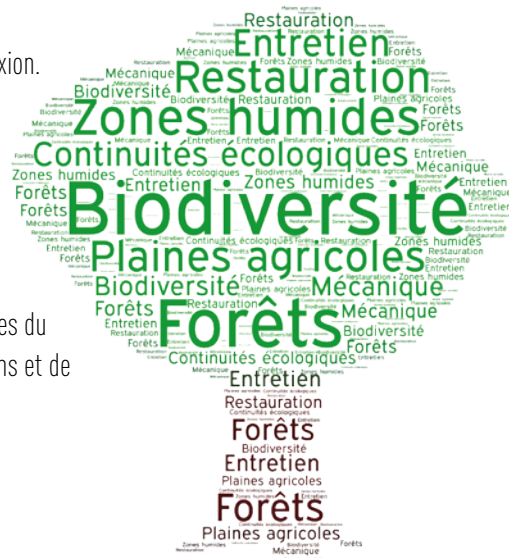
PÔLE GESTION DES MILIEUX NATURELS



Dans le cadre de [l'Observatoire Régional de la Biodiversité](#), animé par l'Ecopôle et copiloté par la DREAL Centre-Val de Loire et la Région, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire) a été chargé d'animer le pôle Gestion des milieux naturels.

Cet espace de travail a vocation à constituer un groupe d'échanges et de réflexion. L'objectif est de partager les expériences en matière de gestion et de restauration de milieux, de proposer des outils et des référentiels communs pour collecter, saisir et diffuser les données, et ainsi d'apporter des éléments et analyses pour évaluer les opérations et accompagner la prise de décision par les élus comme par les gestionnaires de sites naturels.

Ce document présente les résultats issus du questionnaire diffusé aux membres du pôle, lequel avait pour but de mieux connaître le réseau, de recenser les besoins et de constituer un annuaire des gestionnaires par site ou territoire d'intervention.



Définition d'un espace géré

Validée en comité de pilotage du 17 septembre 2015.

Pour être qualifié de « site géré », un espace naturel doit remplir quatre critères simultanément :

- 1/ avoir pour but principal la préservation de la biodiversité (ou de la géodiversité) ou intégrer la préservation de la biodiversité (ou de la géodiversité) dans la gestion de l'espace (approche multifonctionnelle),

- 2/ posséder un document prévisionnel de référence qui propose une méthode pour y parvenir,

- 3/ justifier, sur une durée définie, d'une maîtrise foncière ou d'un usage ou d'une déclaration d'intérêt général permettant d'utiliser l'espace en gestion dans l'un des objectifs cités au point 1,

- 4/ réaliser des actions concrètes de gestion déclinées du document de référence.

Synthèse des résultats

Des résultats représentatifs du fait d'une bonne participation au questionnaire.

Les principaux enjeux environnementaux mis en exergue : biodiversité et continuités écologiques.

Des domaines d'intervention variés : zones humides (cours d'eau, milieux alluviaux, étangs & mares), pelouses sèches, plaines agricoles & forêts...

Les actions mises en œuvre sont principalement la restauration et l'entretien mécanique de milieux.

Les besoins exprimés

Mise en réseau : échanges, annuaire des gestionnaires, formation.

Ressources documentaires : volets techniques et juridiques.

Outils mutualisés : bancarisation, modèles de cahier des charges, référentiel des coûts de gestion...

Communication à destination des élus.

Enquête réalisée du 26 juin au 14 septembre 2015

24 questions posées

Nombre de destinataires : 163 personnes et 117 structures

Nombre de réponses : 75 personnes sur 163 soit 46%
64 structures sur 117 soit 55%

75 réponses prises en compte dans le traitement



Résultats de l'enquête

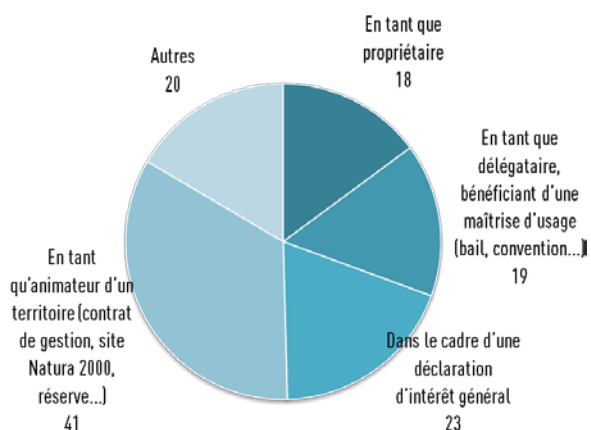
Les structures ayant répondu

Nombre de réponses par type de structure

Types de structure	Nombre de réponses	%
APNE	7	11%
Bureau d'études	2	3%
Chambre d'agriculture	3	5%
Collectivité territoriale (dont syndicat)	35	54%
Conservatoire d'espaces naturels	2	3%
CRPF	2	3%
Réseau des fédérations de chasse	5	8%
Réseau des fédérations de pêche	6	9%
Autres	2	3%
Total	64	

Nature des structures
N=75

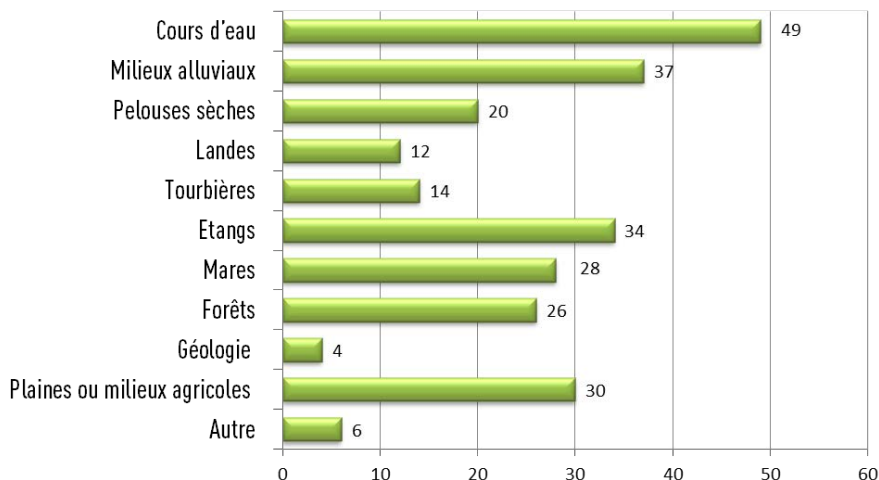
Autres = syndicat de rivière, animateur de contrat de bassin, maître d'œuvre, structure missionnée, gestionnaire, conseil et développement, établissement public et financeur...



Domaines d'intervention

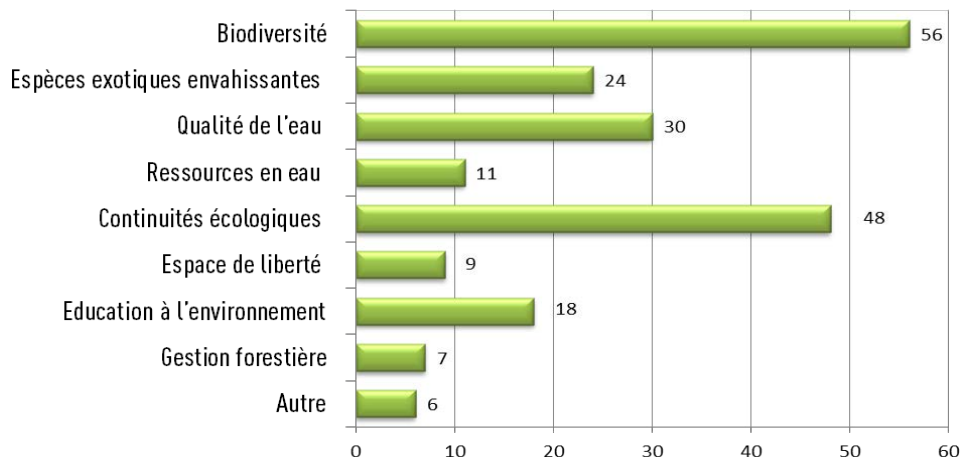
N=75

Autre = bocage, inventaires des milieux naturels ou artificiels, prairies et zones humides



Quels sont les enjeux environnementaux dominants pour les gestionnaires ?

Autre = bon état des rivières ; morphologie du lit et des berges ; préservation de l'eau ; restauration des milieux aquatiques ; maintien de l'agriculture ; pratiques agricoles.



A retenir / les structures ayant répondu

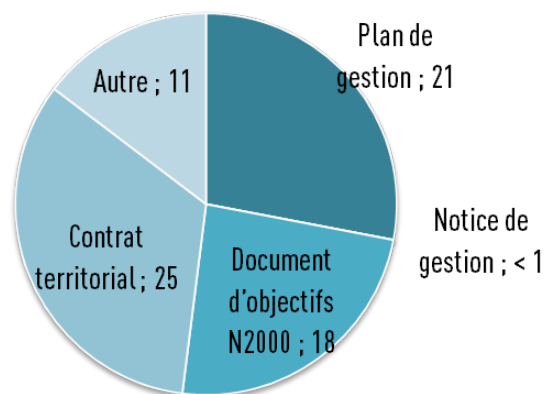
Les structures ayant répondu sont principalement des **collectivités territoriales** (soit plus de la moitié des gestionnaires ayant répondu).
Ce sont en majorité des **animateurs de territoire**. Ils interviennent **sur les milieux aquatiques** (cours d'eau, milieux alluviaux, landes, tourbières, étangs, mares...).
Les enjeux dominants identifiés sont la **biodiversité et les continuités écologiques**...

La gestion mise en œuvre

Disposez-vous d'un document de gestion du territoire ?
N=75



Autre = charte PNR, diagnostic environnemental et principe de gestion (mesures compensatoires), schéma départemental de gestion cynégétique, schéma régional de gestion sylvicole, documents d'objectifs, contrat territorial...



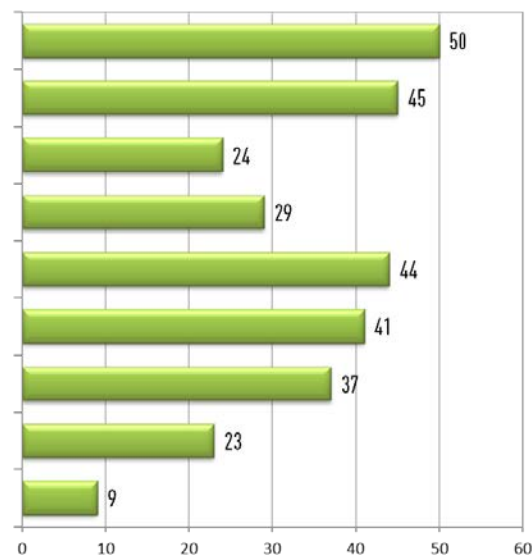
Quels types d'actions sont mises en œuvre sur votre territoire ?
N=70



Autre = études, aménagements, restauration et entretien de fronts de taille géologique, gestion de boisements spontanés, maillage territorial, mise en œuvre de mesures agri-environnementales territoriales.

Travaux de restauration de milieux ouverts ou de zones humides

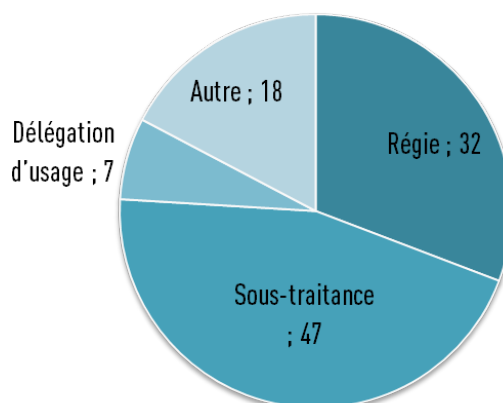
Entretien mécanique de milieux
Gestion pastorale des milieux ouverts
Plantation de ripisylves, de haies ou de forêts
Gestion d'espèces exotiques envahissantes
Travaux de restauration de la continuité écologique
Travaux de restauration du lit mineur et annexes
Reconquête de la qualité de l'eau
Autre



Sous quelles modalités sont mises en œuvre ces actions ?
N=70



Autre = conseil, appui technique, contrats Natura 2000, animation territoriale, MAEt, conventionnement, marchés publics, agriculteurs...



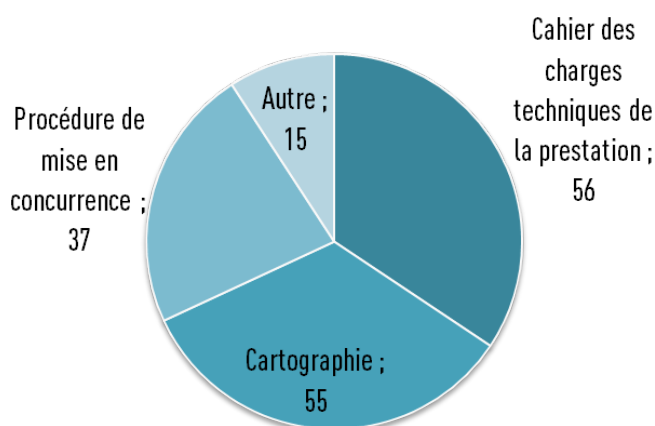
A retenir / la gestion mise en œuvre

Près de 50 % des structures ayant répondu travaillent sur la base d'un **contrat territorial** (dispositif contractuel des agences de l'eau) ou d'un **plan de gestion**.
Les principaux types d'actions mises en œuvre sont **la restauration et l'entretien mécanique de milieux ouverts ou encore celle des espèces exotiques envahissantes**.
La majorité des actions est menée en **sous-traitance** ; l'intervention **en régie** reste importante.

Documents et données préparatoires

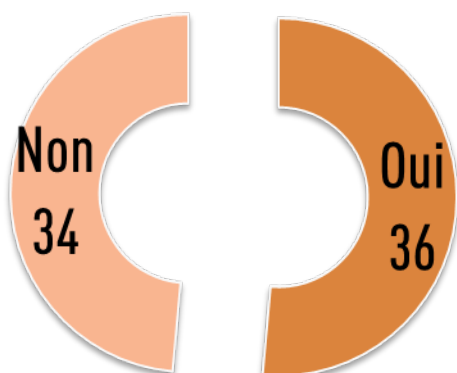
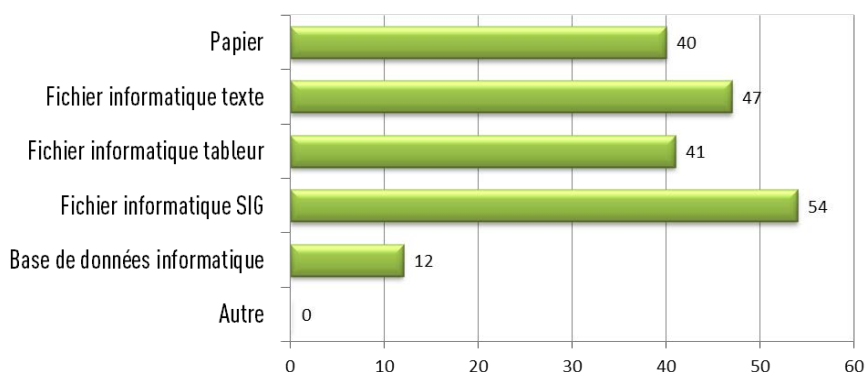


Quels types de documents préparatoires aux actions êtes-vous amenés à produire ? N=70

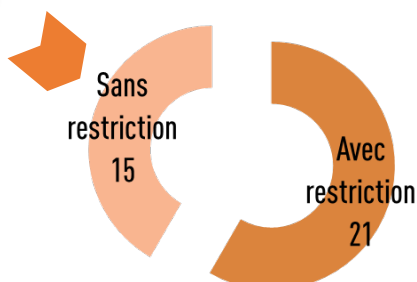


Autre = diagnostic écologique, plan de gestion, programme d'aménagement et préconisations de gestion, document de déclaration, d'autorisation ou financier, projet agro-environnemental et climatique et documents d'évaluation du projet, conseil technique et juridique au propriétaire

Sous quelle(s) forme(s) sont stockées vos données géographiques et techniques (planification des différentes actions, zones d'intervention réelle...) ?
N=70



Mettez-vous vos données géographiques et techniques à disposition de tiers ?
N=70



Les restrictions :

- Citation de la source
- Diffusion interne ou restreinte aux partenaires
- Fourniture au cas par cas
- Format papier/usage unique/pas de SIG
- Après validation DREAL

A retenir / documents et données préparatoires

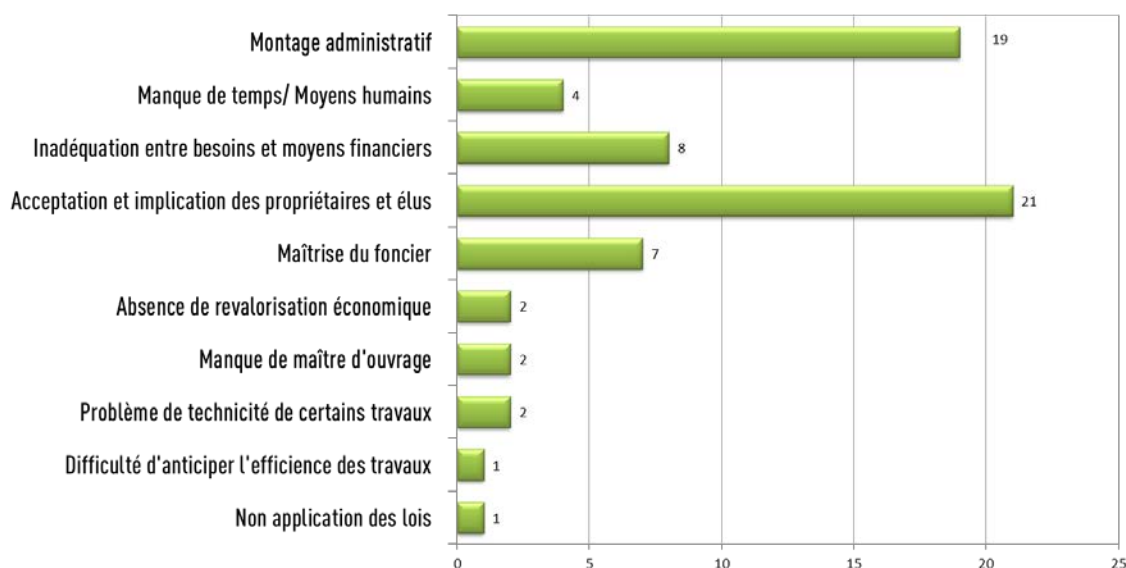
Les structures ayant répondu travaillent principalement sur la base de **cahiers des charges et de cartographies**, avec des données compilées dans des **fichiers géo-référencés (SIG) ou informatiques (texte et tableau)**.

Ils sont prêts pour une petite majorité à **mettre leurs données à disposition de tiers avec ou sans restrictions**.

Les freins

Hors outils, quels freins inhérents à la mise en œuvre des actions rencontrez-vous ?

N=70



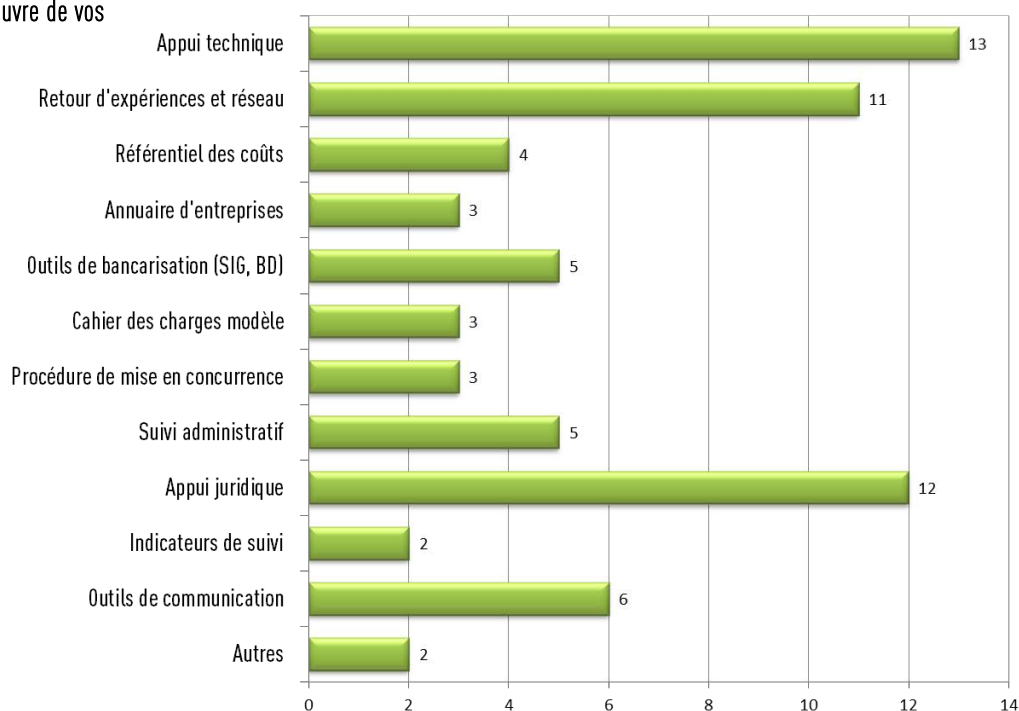
Les besoins exprimés

Quels sont vos besoins d'outils ou d'appui (techniques, juridiques, financiers, de communication ...)

pour améliorer le suivi et la mise en œuvre de vos

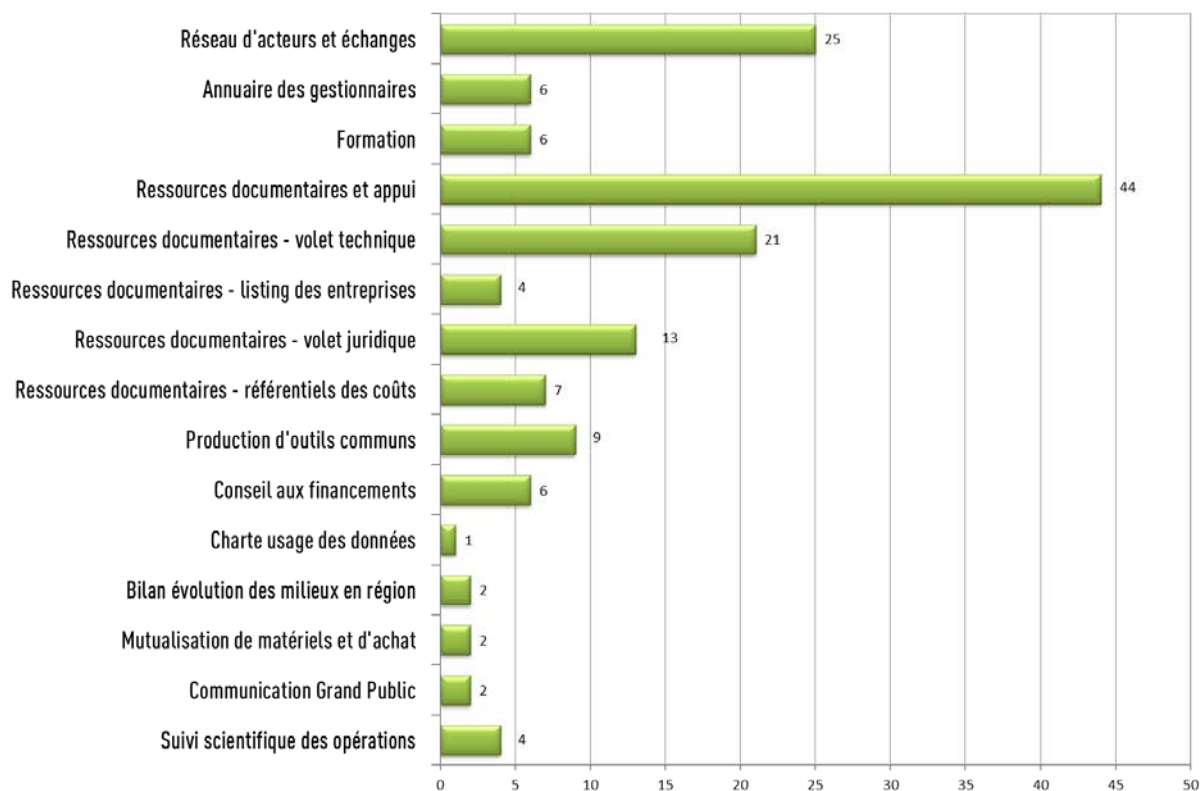
actions ?

N=70



Quels sont vos besoins et attentes vis-à-vis d'un pôle régional de gestion des milieux naturels ?

N=70



Conclusions

Pour le suivi et la mise en œuvre des actions, le réseau des gestionnaires souhaite la mise en place **d'appuis techniques et juridiques** ainsi que **la diffusion de retours d'expériences** à travers des **échanges** et la **mise à disposition de ressources documentaires**.

L'enquête révèle aussi une attente sur des **outils communs partagés** (annuaire, référentiel des coûts, outils de bancarisation - SIG, BD -, cahiers des charges modèles), **des formations** et **des outils de communication**.

Contacts

Serge Gressette, responsable scientifique et technique,
Cen Centre-Val de Loire

Animateur du pôle gestion « milieux naturels »

02 38 77 02 72 - serge.gressette@cen-centrevalde Loire.org

Anne Bignolas, chargée de mission ORB

EcoPôle

02 38 53 53 59 - anne.bignolas@ecopole-regioncentre.fr

www.observatoire-biodiversite-centre.fr

